

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2022

Le 9 mars 2022, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à 20 heures, sur convocation adressée le 3 mars, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc SERVIERES**, Maire de Claye-Souilly.

PRESENCE							
ADJOINTS							
BOUSSANGE Julien	X	BROUET-HUET Séverine		JACQUIN Laurent	X	DAVID-THEUNYNCK Bénédicte	X
MONTI Bruno	X	THIEDEY Hélène	X	DENEUVILLE Emmanuel	X	THIERRY Antoinette	
PERRIGAULT Sébastien	X						
CONSEILLERS MUNICIPAUX							
PONCELET Gilles	X	POULAIN Christine	X	PLOMMET Véronique	X	ROUSSEAU Emmanuel	X
BOUILLENNEC Elisabeth	X	FORNAGE Guida		POULET Hélène	X	NOWAK Ingrid	X
LA BELLA Romain	X	GABILLET Loïc	X	MANDIN Sylvain	X	AMRANI Kamel	X
ELOIDIN Aline	X	LETELLIER Anne-Claire		COLLONGE Ugo	X	OURY René	X
FINA Jean-Louis	X	DOMINGUES Béatrice		PASQUIER Véronique		NICOLLE Dorothée	
ZATARA Nathalie		SODANO David		HEE Renaud			

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de postes vacants : 0

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

- | | | |
|--------------------------------|-----|----------------------------------|
| • Madame Séverine BROUET-HUET | par | Monsieur Loïc GABILLET |
| • Madame Antoinette THIERRY | par | Monsieur Jean-Luc SERVIERES |
| • Madame Christine POULAIN | par | Monsieur Julien BOUSSANGE |
| • Madame Guida FORNAGE | par | Madame Hélène POULET |
| • Madame Anne-Claire LETELLIER | par | Madame Bénédicte DAVID-THEUNYNCK |
| • Madame Béatrice DOMINGUES | par | Monsieur Jean-Louis FINA |
| • Madame Véronique PASQUIER | par | Monsieur René OURY |

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

- Madame NICOLLE
- Madame ZATARA
- Monsieur SODANO
- Monsieur HEE

OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures et constate que le quorum est atteint et il donne lecture des pouvoirs.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, "au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance".

Madame Bénédicte DAVID-THEUNYNCK est candidate au poste de secrétaire de séance.

Madame Bénédicte DAVID-THEUNYNCK est donc installée dans ses fonctions de **secrétaire de séance**.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU INTEGRAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} FEVRIER 2022

Sous réserve d'éventuelles observations, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le COMPTE-RENDU INTEGRAL de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} février 2022.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

3. COMPTE-RENDU DE L'UTILISATION PAR LE MAIRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA DECISION	NUMERO DE LA DECISION	OBSERVATION (L 2122-22)	DUREE DU CONTRAT	COUT DE LA PRESTATION
11/01	01	Signature d'un contrat d'étude et de conseil en assurances avec la société PROTECTAS	A compter de la signature, jusqu'à la fin du 1 ^{er} trimestre 2023	4 400 euros HT
26/01	02	Signature d'un contrat d'architecte pour une mission de maîtrise d'œuvre partielle en vue de la réhabilitation du conservatoire avec la SARL ATELIER ALSL	A compter de la signature, fin de la mission à la dépose du dossier de déclaration préalable	4 100 euros HT
26/01	03	Signature d'un contrat d'architecte pour une mission de maîtrise d'œuvre partielle en vue de la réhabilitation du local R+1 de l'Espace Malraux avec la SARL ATELIER ALSL	A compter de la signature, fin de la mission à la dépose du dossier d'aménagement	3 600 euros HT
26/01	04	Signature d'un avenant n°1 au lot n°1 (extincteurs) du marché public n° PA/2018/01 relatif à la vérification, fourniture et maintenance réglementaire des équipements de sécurité des bâtiments communaux, avec la société 3 Protection – ajout du site du Parc du Papillon de la Prée		Plus-value de 4,44 euros HT
28/01	05	Signature d'un avenant n°3 au contrat de contrôle technique et de vérification technique pour la construction d'un centre administratif et d'un conservatoire avec la société QUALICONSULT	Prolongation du délai de l'opération jusqu'à juin 2022	Plus-value de 5 400 euros HT
03/02	06	Signature d'un contrat de maintenance des logiciels MUNICIPAL et CANIS avec la société LOGITUD SOLUTIONS	1 an à compter du 1/01/22 avec tacite reconduction pour 1 an, 2 fois maximum	849,99 euros HT / an
09/02	07	Signature d'un contrat de prestations musicales avec la SARL KESKETA	Plusieurs rencontres avec les classes - fin de la mission le 6/04/22	4 540 euros HT
11/02	08	Signature d'une convention de contrôle technique en vue de la réhabilitation du conservatoire avec la SASU CONTROLES & COORDINATIONS	A compter de la signature – fin de la mission à la remise du rapport final	1 500 euros HT

11/02	09	Signature d'un contrat de vérification technique en vue de la réhabilitation du local R+1 de l'espace Malraux avec la SASU CONTROLES & COORDINATIONS	A compter de la signature	850 euros HT
11/02	10	Signature d'une convention d'occupation précaire avec la SARL LA ROSE DE CLAYE-SOUILLY	A compter de la signature – échéance le 26/01/23	A titre gracieux

4. APPROBATION DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Sébastien PERRIGAULT

APPROUVE les orientations budgétaires du budget principal pour l'année 2022.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

5. APPROBATION DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 – BUDGET ANNEXE ECHANGEUR RN3

Rapporteur : Sébastien PERRIGAULT

APPROUVE les orientations budgétaires pour l'année 2022.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

6. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE DANS LE CADRE DU BOUCLIER DE SECURITE

Rapporteur : Bruno MONTI

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement ci-dessous :

Dépenses			Recettes		
Postes	Montant en € HT	Montant en € TTC	Financeurs	Montant en € HT	% du coût prévisionnel
Acquisition de 16 pistolets semi automatique	9 735 €	11 682 €	Département de Seine et Marne	4 064 €	30 % du coût H.T.
			Préfecture (FIPD)	1 500 €	
Achats de gilets pare-balles	3 810 €	4 572 €	Mairie de Claye-Souilly	7 981 €	
Coût total du projet	13 545 €	16 254 €	Total HT	13 545 €	

Reste à charge pour la commune : 7 981€ HT.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier le plan de financement dans la limite du montant total.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

7. CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AVEC LA SOCIETE BATIGERE A LA SUITE DE LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE PAR LA VILLE DE CLAYE-SOUILLY EN DATE DU 9 OCTOBRE 2019 DANS LE CADRE DU FINANCEMENT D'UNE OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 7 LOGEMENTS SIS DOMAINE JEAN DE FLORETTE – 102 BIS RUE DE SOUILLY

Rapporteuse : Madame Bénédicte DAVID-THEUNYNCK

- **D'APPROUVER** le projet de convention de réservation de logements sociaux ci-annexé ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

8. AVENANT N°5 AU LOT 01 DU MARCHE DE TRAVAUX N°AO/2016-03 POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE ADMINISTRATIF ET CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Rapporteur : Laurent JACQUIN

- **APPROUVE** les prestations supplémentaires au marché public n° AO/2016-03 pour la construction d'un centre administratif et d'un conservatoire de musique et de danse, entraînant la modification financière suivante :

N° du lot	Titulaires	Montant base € HT du lot	N° avenant	Montant € HT de l'avenant
01	SO.TRA.BA. VRD	584 482.50 €	Avenant N°05	900.00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, à signer l'avenant correspondant, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

9. AVENANT N°10 AU LOT 02 DU MARCHE DE TRAVAUX N°AO/2016-03 POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE ADMINISTRATIF ET CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Rapporteur : Laurent JACQUIN

- **APPROUVE** les prestations supplémentaires et les modifications au marché public n° AO/2016-03 pour la construction d'un centre administratif et d'un conservatoire de musique et de danse, entraînant la modification financière suivante :

N° du lot	Titulaires	Montant base € HT du lot	N° avenant	Montant € HT de l'avenant
02	VITTE	2 048 000.00 €	Avenant N°10	- 21 391.30 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, à signer l'avenant correspondant, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

10. AVENANT N°09 AU LOT 06 DU MARCHE DE TRAVAUX N°AO/2016-03 POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE ADMINISTRATIF ET CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Rapporteur : Laurent JACQUIN

- **APPROUVE** les prestations supplémentaires au marché public n° AO/2016-03 (lot réattribué par le marché N° PA2018-09) pour la construction d'un centre administratif et d'un conservatoire de musique et de danse, entraînant la modification financière suivante :

N° du lot	Titulaires	Montant base € HT du lot	N° avenant	Montant € HT de l'avenant
06	GUYON GUSTAVE ET FILS	819 212.00 €	Avenant N°09	1 887.00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, à signer l'avenant correspondant, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

11. AVENANT N°09 AU LOT 09 DU MARCHE DE TRAVAUX N°AO/2016-03 POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE ADMINISTRATIF ET CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Rapporteur : Laurent JACQUIN

- **APPROUVE** les prestations supplémentaires au marché public n° AO/2016-03 pour la construction d'un centre administratif et d'un conservatoire de musique et de danse, entraînant la modification financière suivante :

N° du lot	Titulaires	Montant base € HT du lot	N° avenant	Montant € HT de l'avenant
09	M.A.T.E.	487 748.45 €	Avenant N°09	11 245.48 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, à signer l'avenant correspondant, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

12. AVENANT N°03 AU LOT 12 DU MARCHE DE TRAVAUX N°AO/2016-03 POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE ADMINISTRATIF ET CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Rapporteur : Laurent JACQUIN

- **APPROUVE** les prestations supplémentaires et les modifications au marché public n° AO/2016-03 pour la construction d'un centre administratif et d'un conservatoire de musique et de danse, entraînant la modification financière suivante :

N° du lot	Titulaires	Montant base € HT du lot	N° avenant	Montant € HT de l'avenant
12	I.T.G.	254 868.72 €	Avenant N°03	- 1 678.62 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, à signer l'avenant correspondant, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

13. AVENANT N°2 AU LOT 1 DU MARCHE PUBLIC N°AO/2018-02 RELATIF AU NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Laurent JACQUIN

- **APPROUVE** les modifications prévues par l'avenant n° 2 au lot 1 du marché public n° AO/2018-02 relatif au nettoyage des bâtiments communaux, prévoyant la réduction des prestations pour une moins-value s'élevant à 2 274,30 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, à signer l'avenant correspondant, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

14. CONVENTION D'UTILISATION DE LA PERMANENCE JURIDIQUE MISE EN ŒUVRE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE

Rapporteur : Monsieur le Maire

- **APPROUVE** le projet de convention d'utilisation de la permanence juridique avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération, et tout document y afférent ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

15. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE

Rapporteur : Monsieur le Maire

- **APPROUVE** les statuts modifiés de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, tels que joints en annexe ;
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

16. PROJET D'ECHANGE FONCIER AVEC LA SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYER MODERE TROIS MOULINS HABITAT DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE RENOVATION DU QUARTIER VICTOR HUGO

Rapporteur : Laurent JACQUIN

- **APPROUVE** le projet d'apporter en nature, au bénéfice de la société TROIS MOULINS HABITAT, un terrain d'environ 397 mètres carrés, d'une valeur vénale de CENT EURO par mètre carré pour aider à la construction de logements locatifs sociaux ;
- **APPROUVE** le projet d'échange foncier à l'euro symbolique avec la société anonyme d'habitation à loyer modéré TROIS MOULINS HABITAT, immatriculée sous le numéro SIREN 786150391, domiciliée 60 rue des Meuniers, 77950 RUBELLES et représentée par son Directeur Général, Monsieur Gilles SAMBUSSY ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des actes nécessaires à la poursuite de la procédure.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

17. HABITAT : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE RELANCE DU LOGEMENT (CRL) ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE, L'ETAT ET LES COMMUNES VOLONTAIRES

Rapporteur : Monsieur le Maire

- **APPROUVE** l'inscription de la commune de CLAYE-SOUILLY dans la démarche de Contrat de Relance du Logement (CRL), dans le cadre du Plan France Relance ;
- **APPROUVE** le projet de Contrat de Relance du Logement, tel qu'annexé à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier le contrat et finaliser avec le Président de la CA Roissy Pays de France la liste des permis de construire ouvrant droit à une aide ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le Contrat de Relance du Logement avec l'Etat, la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et les autres communes volontaires, ainsi que tout avenant et tout courrier y afférent ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

18. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE PRESTATIONS DE SERVICES ACCUEIL DE LOISIRS « PERISCOLAIRE » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Rapporteur : Julien BOUSSANGE

- **APPROUVE** les termes des conventions d'objectifs et de financement de la Prestation de Service Accueil de loisirs « Périscolaire » avec la CAF ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

19. APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN MONITEUR AU MANIEMENT DES ARMES DANS LE CADRE DES FORMATIONS A L'ARMEMENT DES POLICIERS MUNICIPAUX

Rapporteur : Bruno MONTI

- **APPROUVE** la mutualisation du Moniteur aux Maniements des Armes et aux Techniques Professionnelles d'Intervention avec les villes de Crégy-lès-Meaux, Coupvray, Courtry, Esbly, Serris et Villeparisis.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

20. APPROBATION DU RECRUTEMENT DE 2 AGENTS DE POLICE MUNICIPALE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE

Rapporteur : Bruno MONTI

- **APPROUVE** le recrutement de deux agents de Police municipale supplémentaires au sein des effectifs de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, afin de satisfaire à l'ensemble des besoins des communes membres de la convention de mutualisation (17) et des équivalents temps plein prévus au sein desdites conventions ;
- **AUTORISE** le Maire à signer cette délibération ;
- **CHARGE** le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

21. VIDE-GRENIERS COMMUNAL 2022 – TARIFICATION DES DROITS DE PLACE

Rapporteur : Emmanuel ROUSSEAU

- **FIXE** la tarification des droits de place du vide-greniers annuel 2022 comme suit :

	2 ml	4 ml	6 ml
Exposants domiciliés à Claye-Souilly	12 euros	22 euros	30 euros
Exposants extérieurs	24 euros	34 euros	42 euros

- **DIT** que les droits de place seront réglés par chèque exclusivement ;
- **DIT** que les recettes correspondantes seront perçues par l'intermédiaire de la régie « évènementiel » et seront imputées à l'article 70688 du budget de la commune de l'année 2022.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.



**L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé,
la séance est levée à 21 h 20**

